

SEVADEC
Syndicat mixte pour l'Élimination et la
Valorisation des Déchets ménagers du
Calaisis

Nombre de Membres		
Affiliés au Comité Syndical	En exercice	Présents
22	22	13

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt-deux et le mardi 27 septembre à 15h00, le Comité Syndical du SEVADEC, légalement convoqué le 19 septembre 2022, s'est réuni au Pôle Administratif du SEVADEC sous la Présidence de Monsieur Guy ALLEMAND.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Evelyne CARON (suppléante de M. MAJEWICZ), Isabelle MUYS (suppléante de M. MIGNONET), Messieurs Emmanuel AGIUS, Guy ALLEMAND, Guy BEGUE (suppléant de M. HAMY), Marc BOUTROY, Marcel BRAULLE, Bruno DEMILLY, Pascal DUBUS (suppléant de M. MARCOTTE-RUFFIN), Gérard GRENAT, Claude KIDAD, Jacques LOUCHEZ, Olivier PLANQUE.

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames Natacha BOUCHART, Véronique DUMONT-DESEIGNE, Brigitte MARCQ, Corinne NOEL, Messieurs Charles COUSIN, Bruno DEJONGHE, Yves ENGRAND, Pascal GAVOIS, Michel HAMY (suppléé par M. BEGUE), Olivier MAJEWICZ (suppléé par Mme CARON), Hugo MARCOTTE-RUFFIN (suppléé par M. DUBUS), Philippe MIGNONET (suppléé par Mme MUYS), Antoine PERALDI.

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur Guy BEGUE

P5-09-2022 : NOËL DES ENFANTS DES AGENTS DU SEVADEC - ANNEE 2022

Rapporteur : Monsieur Claude KIDAD, Vice-président

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité que, par délibération du 17 octobre 2008, le Comité Syndical a permis aux enfants des agents du SEVADEC de bénéficier, annuellement, d'un cadeau à l'occasion des fêtes de Noël.

Les bénéficiaires seraient les enfants (nés entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2022) des agents titulaires, stagiaires, sous contrat aidé et auxiliaires ayant accompli au minimum 6 mois d'activité au sein des services du SEVADEC ou 400 heures de travail au cours de l'année 2022.

Le montant attribué par enfant pourrait se matérialiser par l'octroi de chèque(s) CADHOC.

Il est précisé, qu'en plus de ce dispositif, les enfants des agents du SEVADEC peuvent bénéficier des prestations du Comité National d'Action Sociale relatives aux fêtes de fin d'année.

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni le 15 septembre 2022, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- **DE RECONDUIRE** cette action concernant l'exercice 2022,
- **DE FIXER** le montant attribué à 60 € par enfant,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires à cette fin.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois susdits,

*Pour Copie Conforme,
Le Président*

[Signature]
SYNDICAT
67101 CAZENAC CEDEX

Décision rendue exécutoire
Le 30/09/2022
Certifié exact.
L'ordonnateur. *[Signature]*